Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260914-2026_65-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ
Canton de Val-Couesnon
MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL
Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 14 septembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN-QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BEAUCHER Jean-Luc, HONORÉ David, PIOT Gaël, HOUSSAIS Chantal, LELOUP Coralie, QUEVERT Emilie, RAULT Mélanie, SOUQUET Julie
Excusés : MOUCHOUX Mickaël, BINOIST Christophe (pouvoir BEAUCHER Jean-Luc), FAISANT Emilie (pouvoir NGUYEN-QUAN Christian)
Absent : NESTORET Steve
Madame LELOUP Coralie a été élue secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	11	13

Date de la convocation
Le 7 septembre 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 septembre 2026

et publication le 18 septembre 2026

2026-65 : Décision modificative n°1 - Budget primitif « Commune »
Considérant que les crédits ouverts pour la reprise de subvention portés au budget primitif Commune 2026 ne sont pas suffisants, Monsieur le Maire propose d'effectuer les écritures suivantes :
- **section dépenses d'investissement**

Chapitre 040 (ordre)	Article 139151	+ 5,00 €
Chapitre 21	Article 2188	- 5,00 €

- section recettes de fonctionnement

Chapitre 042 (ordre)	Article 777	+ 5,00 €
Chapitre 74	Article 74111	- 5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative sur le budget primitif « Commune » 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLÉ-RAOUL ILLE-ET-VILAINE